

Minutes – 4 Juin, 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRISTOL, TENUE AU 32, CHEMIN AYLNER (BUREAU MUNICIPAL), LE 04 JUIN 2026, À 20 h00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME VALERIE TWOLAN-GRAHAM, MAIRESSE.

AUSSI PRÉSENTS: STEVE GRAY, ARCHIE GREER, MEAGHAN MCCONNELL, NANCY CRAIN ET REMO PASTERIS.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE, STÉPHANIE GOYETTE À TITRE DE SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, mairesse a donné un avis spécial écrit convoquant la présente séance extraordinaire à tous les membres du conseil. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis tel qu'exigé par la loi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, la séance est déclarée dûment constituée par la présidente. Il est 18 h30.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À la suite de cette période de questions, la mairesse présente l'ordre du jour ;

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RESOLUTION NO 04-06-106

IL EST PROPOSÉ par Archie Greer
APPUYÉ par Nancy Crain
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

1.

26-06-107

Sauveteurs De 2026 Pour La Plage McLellan

ATTENDU QUE Bristol assure une surveillance encadrée à la plage McLellan ;

ATTENDU QUE Bristol dispose de sauveteurs qualifiés qui satisfont aux certifications requises ;

ATTENDU QUE Bristol dispose d'un responsable pour l'équipe de sauveteurs ;

IL EST PROPOSÉ par Remo Pasteris, **APPUYÉ** par Steve Gray et il est décidé d'embaucher des sauveteurs à la plage de McLellan pour l'été 2026.

ADOPTÉ

2.

26-06-108 Attribution Du Contrat Pour Le Kiosque De La Plage McLellan

ATTENDU QUE Pine lodge possède une expérience opérationnelle antérieure dans le domaine de la restauration ;

ATTENDU QUE le demandeur remplit toutes les conditions énoncées dans le contrat ;

IL EST PROPOSÉ par Nancy Crain et **APPUYÉ** par Remo Pasteris, et résolu que Pine Lodge se voie attribuer le contrat d'exploitation du kiosque de la plage McLellan.

ADOPTÉ

3.

26-06-109 Résolution concernant la subvention PAVL 2025 pour Marcil Lavallée

ATTENDU QUE la Municipalité de Bristol a reçu un montant de 808 045 \$ dans le cadre de la subvention PAVL 2025 ;

ATTENDU QUE ce montant a été entièrement dépensé au cours de l'année 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par Steve Gray, **APPUYÉ** par Archie Greer, et résolu que la présente déclaration soit transmise à Marcil Lavallée.

ADOPTÉ

4.

26-06-110 Résolution Concernant Les Dépenses Liées À L'élection Partielle

ATTENDU QU' un montant de 14 000 \$ a été prévu à titre de devis pour l'élection partielle ;

ATTENDU QUE cette élection partielle doit se tenir le 28 juin 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par Meaghan McConnell, **APPUYÉ** par Steve Gray, et résolu que la somme de 14 000 \$ soit allouée pour l'élection partielle.

ADOPTÉ

5.

26-06-111 Résolution Concernant Les Services De Soutien À La Municipalité De Bristol

ATTENDU QUE Bristol doit maintenir des opérations municipales efficaces et fournir des orientations et un soutien au personnel municipal pendant cette période de transition ;

ATTENDU QUE Bristol a la responsabilité de veiller à ce que les fonctions administratives continuent d'être exercées conformément à la législation applicable, aux politiques municipales et aux directives du Conseil ;

IL EST PROPOSÉ par Meaghan McConnell et **APPUYÉ** par Nancy Crain et résolu que Bristol acquière des services de soutien aux entreprises pour assurer la continuité opérationnelle.

ADOPTÉ

1.11

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Archie Greer et **APPUYÉ** par Steve Gray que la réunion soit levée à 19 h 30.

Présidente

VALERIE TWOLAN-GRAHAM
Mairesse

STÉPHANIE GOYETTE
Secrétaire

« Je, VALERIE TWOLAN-GRAHAM, certifie que la signature de la présente procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, au sens du paragraphe de l'article 142 (2) du Code municipal ».